

VŒU

CONCERNANT LES TERRASSES ET CONTRE TERRASSES ESTIVALES

Déposé en conseil d'arrondissement du 28 septembre 2021

- Considérant l'arrêté du 11 juin 2021 publié au « Bulletin Officiel de la Ville de Paris » portant abrogation de l'arrêté municipal en date du 6 mai 2011 portant règlement des étalages et terrasses installés sur la voie publique, et portant « Règlement de l'installation des étalage et terrasses sur la voie publique ainsi que des contre-étalages et contreterrasses, des commerces accessoires aux terrasses et des dépôts de matériel ou objets divers devant les commerces et des terrasses estivales »

-Considérant que ces nouvelles dispositions pérennisent l'établissement de nouvelles surfaces de terrasses et de contre-terrasses conséquentes dans le 6^e et demandent d'instaurer dialogue et concertation entre les parties concernées, notamment avec les riverains

le conseil d'Arrondissement, sur proposition d'Antoinette Kis émet le vœu que

-que l'ensemble du Conseil d'Arrondissement soit informé par des points réguliers

- du nombre d'autorisations délivrées au titre des terrasses & contre-terrasses estivales dans l'arrondissement - nombre par quartier
- du chiffre des contrôles effectués dans l'arrondissement par les agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) au titre du respect du nouveau RET –nombre par quartier
- du nombre de procès-verbaux générés par ces contrôles —nombre par quartier

- qu'une commission de régulation des débits de boisson impliquant les associations de riverains et les conseils de quartier soit créée dans le 6^e

-que comme il en existe dans d'autres arrondissements soit étudiée la pertinence d'une charte locale de la vie nocturne dans les quartiers les plus concernés comme par exemple autour de la rue Saint-André des Arts ou du quartier Mabillon

-que l'arrondissement se porte volontaire auprès de la Ville pour tester tout système susceptible d'améliorer le diagnostic local quant à la pollution sonore comme par exemple les capteurs de bruit innovants conçus par Bruitparif et dénommés « Méduses »

-que soit créé un Comité Bruit dans l'arrondissement en s'inspirant du modèle participatif du Comité Vélo qui se réunisse à intervalles réguliers et regroupe les parties concernées et notamment les conseils de quartier et les associations de riverains